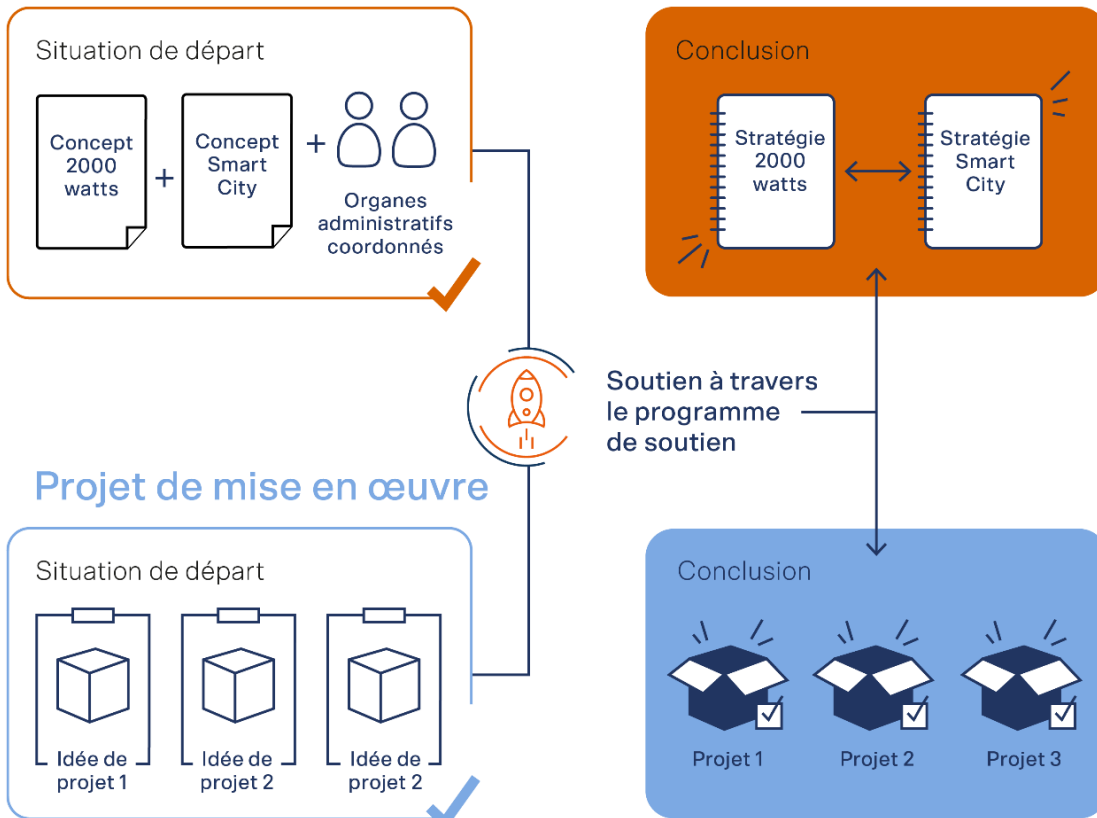


Aide-mémoire pour les responsables de projet

Communes pionnières

Avec le programme Communes pionnières, "SuisseEnergie pour les communes" met en place pour la deuxième fois une nouvelle possibilité de promotion ambitieuse. Les villes et les communes qui disposent déjà d'une stratégie très développée en matière de politique énergétique doivent saisir l'opportunité d'orienter leurs initiatives Smart City vers les objectifs de la société à 2000 watts / zéro net. "SuisseEnergie pour les communes" soutient les villes et les communes dans l'élaboration de leur concept et dans la mise en œuvre de projets concrets.

Projet stratégique



Exigences au 01.01.2024

Objectif pour le 31.12.2025

Cet aide-mémoire détermine les conditions-cadres pour le soutien financier de projets de villes et de communes par l'OFEN et comprend les bases formelles du dépôt de la demande.

Conditions de participation

- Les villes et les communes s'identifiant à la Stratégie énergétique 2050 et à l'objectif de la neutralité climatique en Suisse d'ici à 2050 au plus tard.
- Les villes et les communes au bénéfice d'une politique énergétique et climatique ambitieuse et disposant de stratégies Smart City et Société à 2000 watts / zéro émission nette en cours d'élaboration ou à un stade avancé.
- Les villes et communes qui ont jusqu'à trois idées de projets de mise en œuvre pour concrétiser déjà leurs objectifs stratégiques par de premières mesures.
- Les villes et communes qui ont déjà participé au programme « Communes pionnières » en 2021 sont exclues d'une nouvelle soumission.

Objectifs du programme

Développement et interconnexion des stratégies Smart City et Société à 2000 watts / zéro émission nette.

Projets de mise en œuvre conformément à la Stratégie énergétique 2050 selon les [champs d'action prioritaires de SuisseEnergie](#) :

- Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables
- Mobilité
- Installations et processus dans le secteur de l'industrie et des services

Prestations de soutien du programme

- Soutien financier de projets pour 2024 et 2025 à hauteur de **CHF 80 000.– min. à CHF 100 000.– max. par an**, mais **limité à 40%** des coûts totaux du projet subventionné
- Soutien spécialisé dans les domaines Smart City et Société à 2000 watts / zéro émission nette
- Réseau et partage d'expériences

Conditions de soumission

1. Exigences institutionnelles pour les villes et les communes

Exigences minimales pour le subventionnement :

- Décisions des instances politiques (exécutif/législatif) :
 - Pour le lancement d'une stratégie Smart City.
 - Pour les objectifs de la Société à 2000 watts, y compris les objectifs de décroissance, conformément à la Stratégie énergétique 2050 et les objectifs de zéro émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.
- Mise en œuvre au niveau de l'administration :
 - Base écrite existante relative à la stratégie Smart City (cf. [Guide de mise en œuvre des initiatives Smart City](#)).
 - Poste(s) de coordination clairement défini(s) au sein de la ville/commune aussi bien pour la mise en œuvre de la stratégie Smart City que pour l'atteinte des objectifs de la Société à 2000 watts / zéro émission nette.

2. Exigences pour les projets de mise en œuvre

Les projets soumis respectent les points suivants :

- Au niveau du contenu, les projets se concentrent sur des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et des énergies renouvelables, de la mobilité, des installations et des processus dans le secteur de l'industrie et des services.
- Peuvent donner droit à une subvention l'élaboration de principes de base, de concepts, d'études préliminaires et d'études de faisabilité relatifs à des projets dans le domaine du bâtiment, de la mobilité et des infrastructures, ainsi que les services de monitoring. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant les projets peuvent aussi donner droit à une subvention.
- Les coûts connus ou prévisibles du projet doivent être budgétés de façon claire dans l'offre. Les coûts internes des responsables de projet peuvent être pris en compte.
- Au moment de la soumission de la demande de subvention, le financement des coûts du projet restants – au moins 60% - doit être assuré par l'organisme responsable de manière complète et vérifiable.

Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention

- Projets déjà spécifiquement soutenus par le programme « Projets temporaires »
- Projets qui sont déjà soutenus par les actions spéciales de SuisseEnergie.
- Nouvelle demande pour des projets déjà subventionnés par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement).
- Projets dont certaines mesures sont déjà mises en œuvre (début du projet antérieur à la décision d'adjudication).
- Investissements pour des infrastructures (bâtiments, remplacement d'installations, éclairage public, infrastructure de recharge, etc.) ainsi que nouvelles acquisitions de véhicules.
- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération.
- Projets subventionnés dans le cadre des législations cantonales.
- Projets qui se recoupent avec d'autres offres de la Confédération/des cantons ou avec des programmes soutenus par la Confédération/les cantons (p. ex. Programme Bâtiments, RPC, programmes de recherche de l'OFEN P+D+L, subventions du Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO, programme Modèle de mobilité durable dans les communes (MOMODU), KliK, energo, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur).
- Licences de logiciels ou développements d'outils, d'applications et de programmes dans le domaine informatique.
- Projets qui se limitent exclusivement à des mesures de communication et de sensibilisation.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas de prendre contact avec la hotline (cf. « Questions » à la dernière page).

Critères d'évaluation

Au niveau institutionnel (projet stratégique) :

Évaluation globale :

- Qualité des processus
- Effets
- Éventail thématique
- Niveau d'ambition

Concernant Smart City :

- Bases stratégiques et institutionnalisation d'un groupe de travail interne à l'administration et interdisciplinaire.
- Justificatif de prestations pour les projets pilotes mis en œuvre en particulier dans les champs thématiques Smart Environment/Energy et Smart Mobility ([cf. Roue Smart City de l'OFEN](#)).

Concernant la Société à 2000 watts / zéro émission nette :

- Portée et poids des décisions communales importantes du point de vue énergétique
- Qualité, actualité et durée des bilans énergétiques et climatiques ainsi qu'intensité de la courbe de décroissance

Au niveau du projet (projet de mise en œuvre) :

- Étendue et qualité des effets prévisibles du projet envisagé, en particulier en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction du CO₂.
- Caractère pionnier et/ou possibilité d'extension à d'autres villes et communes (potentiel de multiplication).
- Qualité du contenu du dossier.

3. Formalités pour le dépôt de la demande

Pour le dépôt de la demande, veuillez compléter notre [formulaire de demande électronique](#) de manière exhaustive, avec les annexes et la signature.

Notre [Guide pour la soumission de projets](#) vous aide à déposer une demande de qualité. Pour des questions individuelles, notre hotline est à votre disposition.

Les consignes suivantes s'appliquent lors du dépôt des documents de la demande :

- La demande déposée doit être complète (annexes comprises) et peut être rédigée en allemand, en français ou en italien.
- Les demandes transmises hors délai ou incomplètes ne seront pas prises en compte.
- Nous n'échangerons aucune correspondance concernant les demandes non prises en compte.
- Il n'existe aucun droit à un soutien.
- Tout recours juridique est exclu.

Aperçu des documents et justificatifs requis

- Budget du projet (modèle Excel)
- Décisions politiques (exécutif/législatif)
- Base écrite et justificatif de prestations en lien avec la stratégie Smart City
- Dossier signé (imprimé depuis le tool)
- Justificatifs en option

Modalités d'attribution :

- Un jury spécialisé décide de l'acceptation des demandes.
- Si le nombre de demandes dépasse les moyens disponibles, seules les requêtes répondant au mieux aux critères d'évaluation seront prises en considération.
- Au maximum 10 villes et communes seront soutenues par période de programme.
- Outre le projet "**stratégies**", **1-3 projets de mise en œuvre** par ville/commune seront soutenus.
- SuisseEnergie se réserve le droit de diminuer le montant des subventions demandées ou de ne pas subventionner un projet de mise en œuvre.
- Dans les trois mois suivant l'échéance pour la soumission, les requérants reçoivent une décision écrite sur un éventuel soutien.

Objectif à la fin des projets (fin 2025)

- Des objectifs énergétiques et climatiques (Société à 2000 watts / zéro émission nette) ont été liés à la stratégie Smart City.

ou

Des éléments et instruments Smart City ont été intégrés sous une forme adéquate dans des stratégies et processus pertinents en lien avec des objectifs énergétiques et climatiques.

- Fin des 1-3 projets de mise en œuvre.
- Bilan correct et complet de l'énergie primaire, de l'énergie finale, des énergies renouvelables et des gaz à effet de serre conformément à la méthode de la Société à 2000 watts / zéro émission nette (Principes directeurs 2020) pendant la durée du projet.
- Planification des mesures à moyen terme conformément au bilan énergétique et climatique pour corriger les plus gros déficits en vue d'atteindre les objectifs.
- Autoréflexion et approches en vue d'améliorer ces déficits lors d'échanges dans le cadre de « Workshops des Communes pionnières ».
- Préparation des résultats et de sa propre démarche à des fins médiatiques (Best Practice / bonne pratique) et diffusion efficace auprès du public cible défini dans la soumission.

4. Calendrier

Début des soumissions	1 ^{er} mars 2023
Fin des soumissions	31 juillet 2023
Retour de l'OFEN sur la décision de subventionnement	31 octobre 2023
Envoi du contrat	Début 2024
Début du projet	1 ^{er} janvier 2024
Soumission du rapport intermédiaire et facture	31 octobre 2024
Soumission du rapport final provisoire et facture	31 octobre 2025
Fin du projet	31 décembre 2025
Soumission du rapport final définitif et facture	28 février 2026

Questions

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la hotline
SuisseEnergie : 0848 444 444